Quel est le jugement de l'Islam sur le fait de

TESTER

les partisans de l'innovation et leurs semblables ?

Écrit par le noble cheikh

Rabi' Ibn Hadi Al Madkhali

- Qu'Allah le préserve -

Quel est le jugement de l'Islam sur le fait de tester les partisans de l'innovation et leurs semblables ?

Louanges à Allah. Éloges et salut d'Allah sur le messager d'Allah, sa famille, ses compagnons et ceux qui auront suivi leur voie.

Ceci dit :

De nombreuses discussions ont eu lieu à propos [de la légitimité] du test des partisans de l'innovation et de leurs semblables. J'ai donc considéré qu'il était impératif d'exposer le jugement que porte l'Islam sur ce procédé, en me basant sur le Coran, la Sunna et les positions et paroles des imams de l'Islam et de la Sunna concernant ce sujet, afin que le musulman y soit éclairé et clairvoyant.

Quant au Coran :

Allah y dit : **Ô vous qui avez la foi, quand les croyantes viennent à vous en émigrées, testez-les. Allah connaît mieux leur foi. Si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites [en tant qu'épouses] pour eux, et eux non plus ne sont pas licites [en tant qu'époux] pour elles.**

Quant à la Sunna, nous y trouvons que le messager d'Allah ﷺ a testé la servante en lui disant :

- **Où est Allah ?**

- **Au-dessus du ciel**, répondit-elle.

- **Qui suis-je ?** Poursuivit-il.

- **Tu es le messager d'Allah.**

Il dit alors à son maître Mu‘awiya Ibn Al Hakam Sulami :

« Affranchis-là, car c'est une croyante. » [1]

[1] Recueilli par Muslim dans le chapitre relatif aux mosquées, hadith (537), et Ahmad (5/447).

On remarque qu'il n'a statué de sa foi et n'a permis son affranchissement, qu'après l'avoir testée.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit :

« Lorsqu'un individu souhaite tenir compagnie à un croyant, ou que ce dernier songe à tenir compagnie à qui que ce soit qui aurait été connu pour accomplir des actes de perversité et dont on aurait dit qu'il s'en est repenti, ou que ce type d'actes de débauche lui aurait été attribué de manière véridique ou mensongère, alors il incombe de le tester afin qu'apparaisse sa piété et sa véracité, ou, le cas échéant, sa perversité et son mensonge.

De même que lorsque le croyant projette d'accorder à qui que ce soit une quelconque responsabilité, alors il doit le tester.

C'est de cette manière que ‘Umar Ibn ‘Abd Al ‘Aziz a agi en ordonnant à un de ses employés de tester Ibn Abi Musa, du fait que la conduite de ce dernier lui avait plu.

Il alla donc le voir et lui dit :

- Tu n'es pas sans connaître la place que j'occupe auprès de l'émir des croyants ! Combien me donnerais-tu donc si j'intercède en ta faveur afin qu'il te désigne gouverneur ? Il lui déboursa une grande somme. C'est ainsi que ‘Umar s'est rendu compte qu'il n'était pas apte à diriger [une contrée].

Cela est également valable dans le domaine du relationnel, et vise les jeunes et esclaves qui sont connus, ou du moins suspectés de se vouer à la débauche. Si un homme projette d'acquérir un esclave, il convient qu'il le teste. En effet, l'efféminé est semblable à la prostituée et son repentir obéit aux même règles que le sien.

Or, la connaissance de l'état de la situation des gens passe, dans certaines circonstances, par le témoignage d'autrui, ou, dans d'autres, par la science de la critique et de l'éloge, ou encore par le fait de tester et d'éprouver. »[1]

Ce genre de mise à l'épreuve est envisageable dans le cas d'une personne qui ne s'opposerait pas aux adeptes de la vérité et ne s'allierait pas aux partisans du faux.

---

[1] *Majmu' Al Fatawa* (15/329-330).

Qu'en est-il alors de celui qui querelle les adeptes de la vérité et s'allie aux partisans du faux ?!

Quant aux pieux prédécesseurs qui se sont distingués par le fait de mettre en pratique le Livre et la Sunna, ils ont fait de ce genre de mises à l'épreuve un des moyens par lesquels ils distinguèrent les adeptes de la vérité des partisans des innovations et autres passions trompeuses, ainsi que les rapporteurs dignes de confiance, des menteurs, négligents et faibles en tous genres.

Parmi les imams de qui le recours à la mise à l'épreuve a été attribué :

L'imam Muhammad Ibn Sirin - qu'Allah lui fasse miséricorde -, qui a dit :

« Certes, cette science est une religion, regardez donc de qui vous prenez cette religion. »[1]

Il a également dit - qu'Allah lui fasse miséricorde - : « Auparavant, ils ne questionnaient pas à propos de la chaîne de transmission. Puis, lorsque les troubles sont survenus, ils ont commencé à dire : Mentionnez qui sont vos hommes.

C'est ainsi que l'on considérait les adeptes de la Sunna et qu'on acceptait les hadiths qu'ils transmettaient, et que l'on considérait les partisans de l'innovation, et que nous rejetions les hadiths qu'ils transmettaient. »[2]

Cela, bien que les spécialistes du Hadith ont rapporté des hadiths par l'intermédiaire d'adeptes de l'innovation sous certaines conditions, parmi lesquelles la véracité, la bonne mémorisation et l'honnêteté. Cependant, le principe de mise à l'épreuve était toujours de vigueur, et ils n'ont distingué les adeptes de la Sunna des partisans de l'innovation que par le biais de l'étude de l'état des rapporteurs et leur mise à l'épreuve en ayant recours à leurs méthodes qui sont, d'ailleurs, bien connues des gens de science.

Le grand savant ‘AbdeRahman Al Mu‘allimmi - qu’Allah lui fasse miséricorde - (mort en 1386 de l'hégire) a dit dans son livre *‘Ilm u-rijal wa ahamiyyatuh*, alors qu'il était en train de s'exprimer au sujet de la science de la critique et de l'éloge :

---

1 *Muqaddima sahih Muslim* (p.14).

2 *Muqaddima sahih Muslim* (p.15).

« Puis, l'époque des successeurs des disciples des compagnons et de ceux qui les ont suivis est arrivée. C'est alors que les rapporteurs faibles se sont multipliés, de même que ceux qui furent pris de négligence, ainsi que les menteurs et les hérétiques. C'est alors que les imams se sont chargés d'exposer l'état des situations des rapporteurs et de dénoncer ce qui n'était pas authentique. Il n'y avait alors aucune contrée musulmane sans qu'on y trouve un groupe d'imams qui testaient les rapporteurs, et sondaient leurs états ainsi que la valeur de ce qu'ils transmettaient, en suivant minutieusement leurs mouvements et abstentions, afin d'exposer ouvertement aux gens le jugement qu'ils avaient porté sur eux. »[1]

Il a, également, dit - qu'Allah lui fasse miséricorde - :

« **Les moyens de tester les rapporteurs** :

Les imams ont eu recours à différentes méthodes afin de tester les rapporteurs. Parmi ces méthodes :

- **Le fait de considérer l'état du rapporteur en matière d'assiduité dans l'accomplissement des actes d'obéissance et de rigueur dans le fait de s'écarter de la désobéissance, ainsi que de questionner ceux qui le connaissent à ce sujet.**

  Al Hasan Ibn Salih Ibn Hay a dit : « Lorsque nous voulions écrire les hadiths d'un homme, nous posions, au préalable, des questions à son sujet. À tel point qu'il était parfois dit : Cherchez-vous à le marier ?? »[2]

Parmi ces méthodes :

- **Lorsque le rapporteur en question transmet des hadiths d'un cheikh en vie, questionner ce cheikh à propos de ces hadiths.**

  À titre d'exemple, le fait que Chu‘ba ait dit : « Al Hasan Ibn ‘Umara m'a dit : Al Hakam m'a transmis sept hadiths, d'après Yahya Ibn Al Jazzar, d'après ‘Ali. J'ai alors questionné Al Hakam à leur sujet, et il m'a répondu : « Je n'ai rien entendu de tout cela. » [3]

---

1 (p.20).

2 *Al Kifaya* d'Al Khatib (p.155), édition *A-Sa‘ada*.

3 *Tarikh Baghdad* (8/326), vérification du docteur Bachar ‘Awad Ma‘ruf.

Parmi ces méthodes :

- **Lorsque le rapporteur transmet un hadith d'un cheikh décédé, questionner ce rapporteur en lui disant : Quand es-tu né ? Quand as-tu rencontré ce cheikh ? Où l'as-tu rencontré ?**

  Puis, comparer entre sa réponse et ce qui est établi concernant la date de décès du cheikh de qui il transmet, son lieu de résidence et la chronologie de ses déplacements.

  Illustrons cela par ce qu'a relaté ‘Ufeyr Ibn Ma‘dan, selon qui ‘Umar Ibn Musa Ibn Wajih aurait transmis de Khalid Ibn Ma‘dan. ‘Ufeyr a dit : Je lui ai alors posé la question suivante :

  - En quelle année l'as-tu rencontré ?

  - En l'an 158 durant la conquête de l'Arménie, me répondit-il.

  - Crains Allah, ô cheikh, et ne mens pas, lui ai-je alors dit, Khalid est mort en l'an 154[1], et je t'informe du fait qu'il n'a pas participé à la conquête de l'Arménie !

Parmi ces méthodes :

- **Lorsque le rapporteur est connu pour transmettre des hadiths de cheikh décédés, comparer ses hadiths à ce que les rapporteurs dignes de confiance ont transmis de ces mêmes cheikhs. C'est alors qu'on se rend compte de la réalité de l'état de ce rapporteur : se marginalise-t-il dans quelque chose ? S'oppose-t-il à eux ? Ajoute-t-il à ce qu'ils transmettaient ? Diminue-t-il ?**

  C'est à partir des réponses à ces questions que tu constates que les ulémas spécialisés disent de certains rapporteurs : « ils se marginalisent de ceux qui sont dignes de confiance en transmettant des hadiths dans lesquels personne ne les rejoint », ou : « Il y a dans leurs transmissions des hadiths marginaux », ou : «Ils commettent des erreurs et contredisent»...[2]

---

[1] En vérité, Khalid est mort en l'an 104, comme l'a mentionné Al ‘Uqeyli dans *A-Du‘afa* (3/191). Consulte à cet effet *Al Mizan* (3/225).

[2] *‘Ilm u-rijal wa ahamiyyatuh* (p.22-24).

L'imam Ahmad Ibn ʻAbdellah Ibn Yunus (mort en 227 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Mets à l'épreuve ceux qui sont originaire de Mossoul[1] en citant Muʻafa Ibn ʻImran. S'ils l'aiment, alors ils sont parmi les adeptes de la Sunna, mais s'ils le détestent, alors ils comptent parmi les partisans de l'innovation. De la même manière que les habitants de Koufa sont testés par leurs positions vis-à-vis de Yahya.» [2]

L'imam Nuʻeym Ibn Hammad (mort en 228 de l'hégire) -qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Lorsque tu vois un irakien mal parler d'Ahmad Ibn Hanbal, remet alors en question sa droiture. Et lorsque tu vois une personne originaire de Khurasan mal parler d'Ishaq Ibn Rahuyah, alors remet en question sa droiture. Et lorsque tu vois celui qui est originaire de Bassorah mal parler de Wahb Ibn Jarir, alors remet en question sa droiture. » [3]

Jaʻfar Ibn Abi ʻUthman Tayalisi a dit : J'ai entendu Yahya Ibn Maʻin (mort en 233 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - dire : « Lorsque tu vois un homme mal parler de Hammad Ibn Salama et de ʻIkrima, l'esclave affranchi d'Ibn ʻAbbas, alors ai des doutes sur la valeur de son Islam. » [4]

L'imam ʻAli Ibn Al Madini (mort en 234 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit dans l'exposé de sa croyance :

« Et lorsque tu vois un homme qui aime Abu Hurayra, invoque en sa faveur et demande à Allah de lui faire miséricorde, alors sache qu'il est exempt d'innovations. Et lorsque tu vois un homme aimer ʻUmar Ibn ʻAbdel ʻAziz et faire mention de ses bonnes actions en s'efforçant de les exposer au grand jour, alors sache qu'il y a en lui du bien, si Allah le veut. Et si tu vois un homme originaire de Bassora, qui est fidèle à Ayyub Sikhtiyani, Ibn ʻAwn, Yunus et Taymi, qui les aime, les mentionne souvent et suis leur exemple, alors espère de lui du bien. Puis, après eux Hammad Ibn Salama, Muʻadh Ibn Muʻadh et Wahb Ibn Jarir, car ceux-là sont ceux par qui les partisans de l'innovation sont mis à l'épreuve et testés. Et si tu vois un homme originaire de Koufa, qui est fidèle à Talha Ibn Musarrif, Ibn Abjar, Ibn Hayyan

[1] Ville d'Irak. [NDT]

[2] *Charh usul iʻtiqad ahl i-Sunna* (1/14).

[3] *Tarikh Baghdad* (6/348-349), et *Siyar aʻlam i-nubala* (11/381), ainsi que *Tahdhib u-tahdhib* (1/191).

[4] *Charh usul iʻtiqad ahl i-Sunna* (3/568).

Taymi, Malik Ibn Mighwal, Sufyan Ibn Sa‘id Thawri et Zaydah[1], alors ai espoir en lui, de même que s'il est fidèle à ceux qui leur ont succédés, tel que ‘Abdellah Ibn Idris, Muhammad Ibn ‘Ubeyd, Ibn Abi ‘Utba et Al Muharibi, alors ai espoir en lui.»[2]

☙ L'imam Ahmad Ibn Hanbal (mort en 241 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Lorsque tu vois un homme s'en prendre à Hammad Ibn Salama, alors remet en question la valeur de son Islam. » [3]

☙ L'imam Al Bukhari (mort en 256 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « ‘Ubeydellah Ibn Sa‘id a dit avoir entendu ‘AbdeRahman Ibn Mahdi dire à propos d'un hadith qu'il avait mentionné : Et lorsque tu vois un homme, originaire de Koufa, faire mention de Malik Ibn Mighwal, alors sois apaisé à son sujet. » [4]

☙ L'imam Abu Hatim Razi (mort en 277 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Lorsque tu vois un homme originaire de Ray[5], ou tout autre personnage, détester Abu Zur‘a, alors sache que c'est un innovateur. » [6]

☙ L'imam Ahmad Ibn Asram Ibn Khuzeyma Al Mughaffali (mort en 285 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : « Lorsque tu vois un homme originaire d'Al Anbar[7] qui aime Abu Ja‘far Al Hadha et Muthanna Ibn Jami‘ Al Anbari, alors sache qu'il est un adepte de la Sunna. »[8]

☙ L'imam ‘AbdeRahman Ibn Mahdi (mort en 298 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Si tu vois un originaire du Hijaz[9] aimer Malik Ibn Anas, alors c'est que c'est un adepte de la Sunna. Quant à Muhammad Ibn Muslim, il disait : Si tu vois un médinois aimer Malik...» [10]

---

[1] C'est ainsi qu'est écrit ce nom, ici, ainsi que dans le livre *A-Ta'mullat* vers lequel l'auteur renvoie à la fin de cet article. Il semblerait que ce soit plutôt Zaïda, désignant Zaïda Ibn Qudama Thaqafi (mort en 160 de l'hégire). Et Allah est plus savant. [NDT]

[2] *Charh Usul I‘tiqad ahl i-Sunna* (1/191/192).

[3] *Tadhkirat u-l-huffazh* (1/203).

[4] *A-Tarikh u-l-kabir* (7/314).

[5] Ville de l'actuel Iran. [NDT]

[6] *Tarikh Baghdad* (10/329).

[7] Ancienne ville proche de Bagdad en Irak. [NDT]

[8] *Tarikh Baghdad* (13/174).

[9] Région s'étalant de La Mecque et ses alentours jusqu'à Médine. [NDT]

[10] *Al Jarh wa a-ta‘dil* (1/25). La dernière phrase est d'Ibn Abi Hatim, l'auteur d'*Al Jarh wa a-ta‘dil*. [NDT]

Aswad Ibn Salim - qu'Allah lui fasse miséricorde - disait : « Ibn Al Mubarak était un imam pris comme modèle, et il était parmi les gens les plus fermement cramponnés à la Sunna. Donc, lorsque tu vois un homme dénigrer, d'une quelconque manière, Ibn Al Mubarak, alors remet en question son Islam. » [1]

Abu Muhammad Ibn Abi Hatim Razi (mort en 327 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Chapitre relatif aux fait que ceux qui aiment Hammad Ibn Zayd méritent d'être affiliés à la Sunna. [À ce sujet,] mon père et Muhammad Ibn Muslim[2] m'ont dit avoir entendu Hammad Ibn Zadan dire avoir entendu ‘AbdeRahman Ibn Mahdi dire : «Si tu vois un homme originaire de Bassora aimer Hammad Ibn Zayd, alors c'est que c'est un adepte de la Sunna. » [3]

Il a également -dit - qu'Allah lui fasse miséricorde - : Chapitre relatif au fait que ceux qui aiment Ahmad Ibn Hanbal méritent d'être affiliés à la Sunna. [À ce propos,] Ahmad Ibn Al Qasim Ibn ‘Atiyya nous a informé, en disant qu'il a entendu ‘Abdellah Ibn Ahmad Ibn Chabuyah Al Marwazi dire qu'il a entendu Abu Raja - c'est-à-dire Qutayba Ibn Sa‘id - dire : «Si tu vois quelqu'un aimer Ahmad Ibn Hanbal, sache qu'il est parmi les adeptes de la Sunna et du groupe uni sur la vérité.»

Et il a dit qu'il a entendu Abu Ja‘far Muhammad Ibn Harun Al Makhrami, connu sous le surnom d'Al Fallas, dire : « Si tu vois un homme s'en prendre à Ahmad Ibn Hanbal, alors sache que c'est un innovateur, un égaré. »[4]

Il a également dit - qu'Allah lui fasse miséricorde - :

« Chapitre relatif au fait d'espérer le bien de ceux qui aiment Al Awza‘i. [À ce propos,] Salih Ibn Ahmad Ibn Hanbal nous a informé, en disant que ‘Ali - c'est-à-dire - Ibn Al Madini, a dit avoir entendu ‘AbdeRahman - c'est-à-dire Ibn Mahdi - dire : Si tu vois un homme originaire de la région du Cham, aimer Al Awza‘i et Abu Ishaq Al Fazari, alors espère du bien de lui. »

---

[1] *Tarikh Baghdad* (10/168).

[2] Le père d'Ibn Abi Hatim est le célèbre Muhammad Ibn Idris Abu Hatim Razi (mort en 277 de l'hégire), quant à Muhammad Ibn Muslim, il est celui qui est connu sous le nom d'Ibn Wara (mort en 270 de l'hégire). [NDT]

[3] *Al Jarh wa a-ta‘dil* (1/183).

[4] *Al Jarh wa a-ta‘dil* (1/308-309).

Il a également dit : « Mon père m'a informé en disant qu'Abu Ziyad Hammad Ibn Zadan l'a informé, en disant : j'ai entendu ‘AbdeRahman Ibn Mahdi dire : «Si tu vois qu'un homme originaire de la région du Cham, aime Al Awza‘i et Abu Ishaq Al Fazari, alors c'est que c'est un adepte de la Sunna. »[1]

Il a également dit - qu'Allah lui fasse miséricorde - :

Chapitre relatif au fait que ceux qui aiment Abu Bakr Al Fazari méritent d'être affiliés à la Sunna. [À ce propos,] mon père m'a informé, en disant qu'il a entendu Hammad Ibn Zadan dire : j'ai entendu ‘AbdeRahman Ibn Mahdi dire : « Si tu vois qu'un homme originaire de la région du Cham, aime Al Awza‘i et Abu Ishaq Al Fazari, alors c'est que c'est un adepte de la Sunna. »

✍ Et Ahmad Ibn Salam Naysaburi nous a informé, en disant qu'Abu Qudama ‘Ubeydellah Ibn Sa‘id a dit : j'ai entendu ‘AbdeRahman Ibn Mahdi dire : « Si tu vois qu'un homme originaire de la région du Cham, fait mention - en bien – d'Al Awza‘i et d'Abu Ishaq Al Fazari, alors soit apaisé à son sujet. » [2]

✍ Abu Ahmad Al Hakim (mort en 378 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Si tu vois un homme aimer Sufyan Thawry, Malik Ibn Anas, Ayyub Sikhtiyani, ‘Abdellah Ibn ‘Awn, Yunus Ibn ‘Ubeyd, Sulayman Taymi, Charik, Abu Al Ahwas, Al Fudayl Ibn ‘Iyad, Sufyan Ibn ‘Uyayna, Layth Ibn Sa‘d, Ibn Al Mubarak, Waki‘ Ibn Al Jarrah, Yahya Ibn Sa‘id, ‘AbdeRahman Ibn Mahdi, Yahya Ibn Yahya, Ahmad Ibn Hanbal et Ishaq Ibn Rahuyah, alors sache qu'il est sur la bonne voie. Par contre, si tu entends un homme dire que ceux-là sont des douteurs[3], alors méfie-toi de lui, car il n'est pas sur la bonne voie. »

✍ Abu ‘Abdellah Ibn Batta (mort en 387 de l'hégire) - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Si tu vois un homme originaire de ‘Ukbara, aimer Abu Hafs Ibn Raja, alors sache que c'est un adepte de la Sunna. »[4]

---

[1] *Al Jarh wa a-ta‘dil* (1/217).

[2] *Al Jarh wa a-ta‘dil* (1/284-285).

[3] C'est là un qualificatif attribué par les *murjia* aux adeptes de la Sunna. [NDT]

[4] *Tarikh Baghdad* (11/239).

Il a également dit : « Si tu vois un homme originaire de Bagdad aimer Abu Al Hasan Ibn Bachar et Abu Muhammad Al Barbahari, alors sache que c'est un adepte de la Sunna. »[1]

☙ Muhammad Ibn ‘AbdeRahman Ibn Mahdi - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Al Awza‘i et Al Fazari étaient des imams de la Sunna. Si tu vois un homme originaire de la région du Cham mentionner en bien Al Awza‘i et Al Fazari, alors sois apaisé à son sujet car ce sont des imams de la Sunna. » [2]

☙ Abu Al Husayn Muhammad Ibn Ibrahim Ibn Chu'ayb Al Ghazi Tabari - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Si tu vois un homme originaire de Ray ou de Khurasan aimer Abu Hatim et Abu Zur‘a, alors sache que c'est un adepte de la Sunna. » [3] [4]

---

[1] *Tarikh Baghdad* (12/67).

[2] *Hilyat u-l-awliya* (8/254).

[3] *Tahdhib u-l-kamal* (24/389).

[4] Consulte le livre *Ta'mullat fi kitab rifqan ahl a-Sunna bi ahl i-Sunna* (p.109-114).

C'est donc là une méthodologie répandue et une vérité connue et propagée dans les rangs des adeptes de la Sunna, de même qu'un sabre déployé contre les partisans de l'innovation. Or, nier cela, critiquer et dénigrer les adeptes de la Sunna à cause du fait qu'ils y adhèrent, compte parmi les signes distinctifs des partisans de l'innovation.

À partir de là, si tu entends un homme critiquer les adeptes de la Sunna à cause de cela, alors sache qu'il fait partie des partisans des passions trompeuses et de l'innovation, sauf s'il est ignorant, auquel cas, tu dois lui enseigner et lui exposer que ce type de mises à l'épreuve des partisans des passions trompeuses est légiféré et prouvé par le Livre et la Sunna, et que les salaf y ont eu recours.

Seuls les partisans de l'innovation sont gênés par ce genre de procédés en plus d'être les seuls à le blâmer. Cela ; étant donné qu'il les dévoile et met en évidence ce qu'ils couvent comme innovations.

Et qu'Allah couvre d'éloges et salue notre prophète Muhammad ainsi que sa famille et ses compagnons.

Rabi‘ Ibn Hadi ‘Umeyr Al Madkhali

25/8/1433

Traduit et annoté par 'AbdeRahman Colo

09/12/1435